
	InterSage de la Baie du Mont Saint Michel Etude de faisabilité juridique et économique de l'E.P.T.B Baie du Mont Saint Michel -	
Compte rendu de la réunion du 27 novembre 2015 – Comité technique		
Emargement : Pièces jointes : <ul style="list-style-type: none">– Support de présentation de la réunion du 27 novembre 2015		



InterSage de la Baie du Mont Saint Michel

Etude de faisabilité juridique et économique de l'E.P.T.B Baie du Mont Saint Michel

Compte rendu de la réunion du 27 novembre 2015 – Comité technique

OBJET DE LA REUNION

COTEC n°xx

Joseph BOIVENT introduit la réunion en excusant les absents. Il fait part des conditions de réalisation de la mission et met en avant le besoin de temps des interlocuteurs pour bien appréhender leur environnement et les modifications institutionnelles en cours. Il indique qu'il sera nécessaire de conclure un avenant à l'étude pour tenir compte de la modification de la commande, qui touche des domaines exorbitants à la seule GEMAPI. Il rappelle que l'objectif de l'InterSage est de faire au mieux pour que l'EPTB ou une autre structure de mutualisation voie le jour. Il confirme que le projet est partagé de voir émerger une structure de gouvernance, mais explique que le calendrier donné par le comité stratégique animé par la sous préfecture d'Avranches était peut être trop ambitieux au départ. Il présente l'objectif de la réunion comme étant un point d'étape de l'étude de faisabilité et devant permettre de décider des suites à donner et du contenu de l'avenant à définir. Il passe la parole à Véronique FUOC et à Gwendoline PAUL, représentant le groupement AMO.

Véronique FUOC présente le plan de la séance. La réunion se déroule en trois temps : une premier temps de présentation des faits marquants depuis le séminaire du 8 juin, une présentation des avancements de l'étude en phases 1 et 2, et une présentation des perspectives et des conditions de poursuite de l'étude.

Concernant les faits marquants depuis le séminaire du 8 juin, Véronique FUOC expose que l'activité législative et réglementaire concernant la gestion du grand cycle de l'eau et le droit de l'intercommunalité a été très intense. Elle présente les incidences notables de la loi NOTRe du 7 août 2015 en termes d'adoption des compétences GEMAPI par les EPCI-FP et en termes de révision des cartes intercommunales. Gwendoline PAUL expose les incidences du décret EPTB paru fin août. Le groupement AMO indique que ces éléments auront une incidence notable sur les conditions de mise en œuvre des scénarios de gouvernance identifiés en juillet dernier. Thierry ROBIN indique que par ailleurs, le projet de SPL pourrait être remis en cause par le jeu des fusions d'EPCI-FP. Laurent TRAVERT propose que les rapports du groupement AMO soient datés du 31 août 2015 en termes de configuration institutionnelle afin d'arrêter un point de départ.

Véronique FUOC présente l'avancement de l'étude (phases 1 et 2). Elle rappelle les attendus fixés par le cahier des charges et explique que la réalisation de l'état des lieux poursuit trois objectifs : donner un contenu à la compétence GEMAPI, croiser l'existant sur le territoire, et tenir compte des projets majeurs. Elle présente le lien activités / missions / compétences réalisé par le groupement. Il en ressort que les missions listées et définies comme relevant de la GEMAPI n'ont pas de correspondance directe avec les actions mises en œuvre par les collectivités sur le terrain, qui elles, couvrent l'ensemble des politiques du grand cycle de l'eau. Spécifiquement, pour la GEMAPI, les missions sont désignées comme des compétences par le CGCT, qui deviennent obligatoires pour les EPCI-FP au 1^{er} janvier 2018 au plus tard. Les autres missions du grand cycle de l'eau sont rattachées à d'autres compétences, et portées par d'autres collectivités publiques.

Véronique FUOC explique que le groupement est reparti de cette grille de lecture et a produit, en collaboration avec l'association InterSage, un tableau de croisement actions - missions - compétences. Elle invite les membres du COTEC à se reporter aux tableaux annexés au rapport des phases 1 et 2 pour avoir une grille synthétique de lecture du territoire. Elle présente les tableaux synthétiques du support de présentation. Les membres du COTEC demandent à ce que la partie planification de la lutte contre les inondations soit précisée.

Concernant la restauration du caractère maritime du Mont, Véronique FUOC indique que les conclusions définitives du CEREMA sont en cours. Sylvie LEROY demande comment la partie touristique a été prise en compte. Aurélie JOUE ajoute que le volet touristique a été pris en compte dans le volet investissement, mais pas dans le volet du fonctionnement qui semble totalement tourné vers la GEPI et la GEMA. Laurent TRAVERT indique que selon lui le volet tourisme n'est pas une fonction du barrage. Claude DULAMON indique que le barrage n'a pas de vocation touristique. Sylvie LEROY exprime des doutes quant à la fonction de continuité écologique du barrage. Elle expose que cette fonction n'est pas avérée pour le SAGE COUESNON et prend l'exemple des civelles. Romain DESGUEE n'est pas d'accord avec ce point de vue et rappelle que le barrage a une fonction de continuité écologique. Aude WITTEN admet qu'il reste une question à lever sur les fonctions de GEMA du barrage. Elle rappelle que la réunion du 23 octobre dernier, au cours de laquelle le CEREMA a présenté ses premières conclusions a été très instructive et fructueuse. Elle a noté que les conclusions du CEREMA étaient bien comprises et acceptées. Elle indique que le gros du travail maintenant est de savoir ce que l'on fait des conclusions et comment se répartiront les quotes parts. Claude DULAMON indique que l'étude a le mérite de présenter les fonctionnalités de l'ouvrage. Laurent TRAVERT rappelle qu'il reste encore des suspicions, car Christophe FAMBON a reçu des courriers de remise en cause de l'impartialité du CEREMA. Il émet des doutes quant à la concordance entre les éléments bibliographiques du CEREMA et ce qui est constaté sur le terrain. Aude WITTEN répond que si des séries temporelles ne sont pas prises en compte, la question est plus d'allonger les délais de l'étude que de laisser entendre qu'il y a un déficit de confiance dans la démarche mise en œuvre par le CEREMA. Joseph BOIVENT indique que l'objectif de l'InterSage n'est pas de remettre en cause la démarche dans l'immédiat. Il demande dans quelle mesure un critère environnemental pourrait être pris en compte. Annie MAGNER souhaite que la base documentaire de l'étude CEREMA soit stabilisée. Elle conclut que si l'InterSage demande une contre expertise, cela renverra un mauvais message. Romain DESGUEE rappelle que l'étude CEREMA porte sur le nouveau barrage construit en 2009 et qu'il lui paraît difficile d'allonger la temporalité.

Claude DULAMON demande combien de lettres ont été reçues. Joseph BOIVENT indique qu'il y a eu deux courriers de Louvigné Communauté. Aurélie JOUE exprime sa surprise au regard du fort degré d'implication de cette communauté dans la GEMA. Elle précise que cette communauté est un modèle sur le territoire et s'interroge sur le degré de perturbation que le barrage pourrait avoir par rapport au projet d'EPTB.

Véronique FUOC indique que le groupement AMO reprendra les clés de répartition établies par le CEREMA, avec la validation préalable de l'InterSage.

Olivier LEMAITRE précise les attendus en termes de cartographie mentionnés dans le compte rendu de la réunion des financeurs de l'étude du 19 novembre. Il indique qu'au-delà de la cartographie, il y a la question de la stratégie que l'EPTB sera chargé de mettre en œuvre. Il indique que la stratégie n'a pas encore été définie par la maîtrise d'ouvrage et le sera dans le courant du 1^{er} trimestre. Véronique FUOC indique que la définition de la stratégie n'est pas incluse dans le périmètre de l'étude. Elle rappelle que certaines orientations ont été fortement exprimées par le comité stratégique et mentionnées dans le cahier des charges. Elle indique qu'il serait toutefois préférable de mobiliser les EPCI-FP, futurs collectivités financeurs et compétentes, pour la définition de la stratégie. Elle précise que le groupement AMO tient des outils de définition des orientations stratégiques à la disposition du comité telle que l'analyse AFOM et la matrice des acteurs. Aude WITTEN répond que même si la démarche paraît séduisante, le calendrier ne permet pas de la mettre en œuvre et souhaite que la stratégie soit

définie par le comité technique de l'étude.

Concernant la phase 2, après la présentation succincte des scénarios par Gwendoline PAUL, Olivier LEMAITRE indique que la présentation des scénarios de bout en bout ne paraît pas adaptée à la nouvelle demande de l'InterSage. Il souhaite que soient présentés des modules adaptables à la détermination de la stratégie par le comité technique.

Véronique FUOC prend note de cette demande. Elle indique qu'un projet d'avenant 1 a déjà été adressé à l'InterSage. Le projet d'avenant 1 est présenté au comité technique et discuté. Etant donné que le projet d'avenant 1 est au-delà des estimations faites par les membres du comité technique, il est demandé au groupement AMO de présenter une nouvelle version de cette proposition.

PROCHAINES ECHEANCES

Janvier 2016 – Présentation des modifications apportées au rapport de phase 1 et du volet économique de la phase 2